



Paris, le 22 février 2023

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} mars au 31 mars 2023

Madame la ministre,

Le gouvernement a annoncé le report de l'âge de la retraite à 64 ans avec un allongement accéléré de la durée de cotisation.

Cette mesure est injustifiée : le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) l'indique clairement, le système de retraites n'est pas en danger. Il n'y a aucune urgence financière.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de ceux qui ne sont déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Ce projet gouvernemental n'a rien d'une nécessité économique, c'est le choix de l'injustice et de la régression sociale qui vient s'ajouter à une situation déjà très dégradée dans la fonction publique où la paupérisation des agents prépare la paupérisation des retraités.

En effet, la démonstration n'est plus à faire : les agents de la Fonction publique se paupérisent sous l'effet conjugué du gel du point d'indice et de grilles indiciaires totalement obsolètes. Si l'on ajoute à cet état de crise la part croissante des primes dans la rémunération (l'essentiel de l'éventail des primes est exclu du calcul des pensions de retraite), on aboutit, là aussi mécaniquement, à une spirale insensée condamnant les futurs retraités à une pauvreté insupportable.

De plus, entre un taux d'emploi des seniors très faible par rapport aux autres pays européens, un recours abusif à la précarité sans oublier la réforme de l'allocation chômage qui a exclu nombre de travailleurs des droits au chômage, la transformation libérale du modèle français de protection sociale se porte à merveille. Evidemment, le service public n'est pas épargné et quelles que soient les promesses politiques, il continue de subir les coups de boutoir des libéraux. Tous les indicateurs indiquent que les politiques menées par le gouvernement accentuent les inégalités ; le partage des richesses n'est pas au rendez-vous.

C'est pourquoi, renforcer notre système de retraites nécessite en revanche des mesures de progrès et de partage des richesses. D'autres solutions sont possibles contre l'allongement de l'âge de départ à la retraite et les personnels revendiquent avec force la retraite à 60 ans avec un taux minimum de remplacement de 75% et l'augmentation des pensions et retraites.

Dans le cadre de ces journées citées en objet, des agentes et des agents pourraient choisir de participer à ces actions en cessant le travail. **Le présent courrier vaut donc préavis de grève pour tous les personnels du ministère de la culture et de ses établissements publics de droit privé comme de droit public ainsi que pour la nuitée en amont et en aval de ces dates.**

C'est pourquoi, nos organisations déposent un préavis de grève pour les journées du 1^{er} mars au 31 mars 2023 et exigent la satisfaction des revendications suivantes :

- > **Contre l'allongement de la durée de cotisation et le report de l'âge de départ en retraite** ; le maintien du calcul sur la base des 6 derniers mois de traitement pour les fonctionnaires et sur les 10 meilleures années au lieu des 25 meilleures années pour les salariés du régime général, ainsi que pour les contractuels de droit public ;
- > Pour l'augmentation du point d'indice à hauteur de l'inflation (à indexer sur celle-ci) ; un cadre de gestion national et ministériel négocié pour les agents contractuels **garantissant l'égalité de traitement et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** contre toute forme de mise en concurrence des travailleurs par le recrutement de gré à gré ; l'indiciarisation des rémunérations sur base horaire ;
- > Pour **l'organisation de concours** tous les deux ans pour chacun des corps techniques et scientifiques du ministère de la Culture avec liste complémentaire valable deux ans ; l'arrêt des suppressions d'emplois et leur création en fonction des besoins ; un **plan ministériel et négocié de résorption de la précarité** ; car la condition première pour bénéficier d'une retraite est d'avoir pu travailler !

Ce préavis de grève fait l'objet de l'ouverture d'une négociation obligatoire. Nous restons à disposition pour cette négociation. Nous vous prions de bien vouloir agréer, madame la Ministre, l'expression de nos salutations syndicales.

Frédéric Maguet, pour les organisations syndicales signataires du présent préavis de grève